

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

Séance du : 1<sup>er</sup> juin 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1833**

**Convention de partenariat et convention financière entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet DUODIVERSITE**

5 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), Jacques Demanse (suppléant de Philippe Armengol, excusé, CA Grand Avignon), Didier Réault (CD 13)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit (CR)

3 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), François Cavallier (CD 83),

Participaient également (non votants) : Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali (CR), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Béatrice Orelle (CD13), Aurore Asso, Régine Viotti (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Pierre Leroy (PETR Grd Briançonnais), Sophie Croquette (PETR Pays d'Arles)  
Audrey Michel, Stéphanie Puteri, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 10  
Quorum atteint**

**Vu** La délibération n° 1825 en date du 16 mars 2021 du Comité syndical de l'ARPE-ARB approuvant la convention de partenariat et la convention financière entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet Duodiversité ;

**Considérant** Qu'en date du 7 mai dernier, la Région, chef de file de ce projet, a informé l'ARPE-ARB et l'ensemble des partenaires du projet, de la réception du courrier de notification d'octroi de l'Agence Française de Développement (AFD) le 5 mai 2021, actant la validation définitive de la mise en œuvre du projet et son financement par l'AFD ;

**Considérant** Que la Région a dû conduire plusieurs échanges complémentaires avec l'AFD, financeur de ce projet, et avec les partenaires costariciens, conduisant à introduire des précisions techniques dans la convention de partenariat et des précisions financières dans la convention financière, sans en changer les principaux fondements ;

**Ouï** L'exposé de la Présidente ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'approuver les nouveaux termes de la convention de partenariat et de la convention financière (annexées à cette délibération) entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des partenaires du projet dont l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet DUODIVERSITE, porté par la Région dans le cadre d'un financement de l'AFD sur le programme FICOL (financement des collectivités).

Fait et délibéré à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2021



Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**